



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 11 décembre 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous avons l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Culture.

Le 10 novembre 2017, la Ville d'Esch-sur-Alzette, ensemble avec les communes du Sud du Luxembourg et la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette, a été nommée « Capitale européenne de la culture 2022 ».

Or, depuis l'annonce de la proposition de nomination par le jury européen et la Commission européenne, les interrogations et polémiques se multiplient, notamment en ce qui concerne les futures structures organisationnelles d'« Esch2022 », l'implication des autres communes partenaires des deux côtés de la frontière, le financement de l'année culturelle, ainsi que le rôle du Ministère de la Culture en tant que principal bailleur de fonds publics.

Dès lors, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture :

- Quand le gouvernement procédera-t-il à la nomination officielle de la ville d'Esch-sur-Alzette en tant que Capitale européenne de la culture 2022 ?
- Comment le Ministère de la Culture définit-il son propre rôle dans l'organisation de l'année culturelle 2022 ?
- Pourquoi le contrat conclu en octobre 2016 avec le coordinateur général et la directrice artistique d'« Esch2022 » ne sera-t-il prolongé que pour six mois, alors que le dossier de candidature avec à la clef le concept « Remix Culture » a fait ses preuves devant le jury européen ?
- Quel rôle la Halle des soufflantes à Esch-Belval, qui avait e.a. accueilli l'exposition « All We Need » lors de l'année culturelle 2007, est-elle censée jouer dans le cadre d'« Esch 2022 » ? Sa rénovation est-elle acquise, tel que prévu par le « bid book » ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Taina Bofferding  
Députée

Franz Fayot  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 2017

Objet : Question parlementaire n° 3519 du 11.12.2017 de Monsieur le Député Franz Fayot et  
de Madame la Députée Taina Bofferding

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un  
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés